



22.02.04

**Rapport du Président du Conseil Régional  
à la Séance Plénière  
Réunion du 12 mai 2022  
ACTE II du PACTE Régional Santé**

Notre Région souffre de difficultés d'accès aux soins notoires : faible densité médicale, médecins saturés, territoires ruraux éloignés des centres de soin, inégalités territoriales, etc. Dans un contexte de vieillissement plus rapide que la moyenne nationale de notre population, d'une tendance plus marquée qu'ailleurs de nos internes, nombreux à être originaires d'une autre région, à quitter le Centre-Val de Loire et d'un corps médical âgé, les perspectives d'évolution de notre système de santé sont inquiétantes.

Trois chiffres illustrent particulièrement ces dynamiques négatives :

- 1 habitant sur 5 de la Région n'a pas déclaré de médecin traitant ;
- 35% des médecins généralistes ont plus de 60 ans ;
- La densité est de 350 médecins pour 100 000 habitants soit la plus basse de France métropolitaine.

Au quotidien, cette situation se traduit par des difficultés aiguës pour trouver un rendez-vous, des délais d'attente importants, des consultations éloignées du domicile et des renoncements aux soins, de plus en plus nombreux.

Sans action collective de la part des acteurs concernés, l'Inspection générale des affaires sociales prévoit une baisse continue de la densité médicale d'ici 2035, à 340 médecins pour 100 000 habitants.

Face à ce diagnostic sombre et dans le cadre du Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en Centre-Val de Loire, les élus de notre Région et le CESER se sont mobilisés en début d'année pour proposer de nouvelles mesures fortes : augmentation du nombre de places de formations en IFSI (1800 en 2025), augmentation du nombre de places de formation de masseurs-kinésithérapeutes, doublement des DEFI-Santé, etc.

Dans le sillage de ces engagements, de nombreux élus de la région ont formulé des demandes à l'Etat pour augmenter le nombre de médecins formés et faire de l'université d'Orléans un nouveau pôle de formation de médecins dans notre région, la seule de France métropolitaine à ne disposer que d'un seul centre hospitalier universitaire.

Ces demandes ont été entendues à la suite d'une mobilisation transpartisane inédite et la démarche d'une délégation menée par la Région reçue par le Premier Ministre le 22 février 2022. A la suite de cette réunion historique, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR) ont rendu un rapport qui donne corps à la décision de former 200 médecins supplémentaires au sein d'un nouveau pôle hospitalo-universitaire à Orléans et le Premier Ministre a annoncé la création d'une mission visant à accompagner la mise en œuvre des recommandations du rapport.

Si la Région n'est pas responsable des politiques au sens des textes, nous avons la volonté d'agir par tous les moyens y compris les plus innovants, au regard des enjeux d'accès à la santé et d'aménagement du territoire.

Notre collectivité est ainsi pleinement engagée depuis plusieurs années en se mobilisant de nombreux leviers :

- Financement des structures d'exercice regroupé, 108 à ce jour,
- Investissement dans les infrastructures de demain nécessaires à la formation des futurs professionnels de santé,
- Augmentation importante du nombre de places de formations (infirmières, aides-soignantes, masseurs-kinés...),
- Création du GIP Santé pour le salariat des médecins,
- Soutien la recherche dans le domaine médical,
- Renforcer l'offre d'hébergement pour les étudiants en santé et les jeunes professionnels,
- Elaborer un plan de prévention et de promotion de la santé,
- Déploiement de l'e-santé...

Le présent rapport vise à rappeler en détail les moyens qui sont mis en œuvre pour favoriser la création du cursus complet de médecine à Orléans et au-delà, les actions nouvelles à entreprendre pour amplifier la formation et l'attractivité de notre territoire pour les professionnels de santé.

## **I – LES RECOMMANDATIONS DE L'IGAS ET DE L'IGESR CONSTITUENT LA FEUILLE DE ROUTE DE LA CREATION D'UN POLE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE A ORLEANS**

Le 22 février 2022, à l'occasion d'une rencontre à Matignon avec une délégation d'élus composée du Président du Conseil Régional, du Président du CESER, de parlementaires, de Présidents de Conseils Départementaux et de Maires, le Premier Ministre, en présence du Ministre des Solidarités et de la Santé, de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Relations avec le Parlement et de la Participation citoyenne, a décidé d'engager un plan d'actions pour doter notre région à court et moyen terme de ressources médicales suffisantes pour répondre aux besoins de santé des citoyens en proximité, par le renforcement de l'appareil de formation médicale unanimement considéré comme sous-dimensionné :

- En augmentant massivement l'offre de formation universitaire médicale et en fixant à au moins 500 le nombre d'étudiants en deuxième année de médecine formés chaque année dans la Région, dont 200 à Orléans, à l'horizon 2025-2026 ;
- En créant un pôle hospitalo-universitaire à Orléans avec la transformation du Centre Hospitalier Régional en Centre Hospitalo-Universitaire ;

- En ouvrant dès la rentrée 2022 une première année d'études en santé (PASS, Parcours d'Accès Spécifique Santé) sur le site d'Orléans (105 places), portant pour l'année universitaire 2022-2023 le nombre de places en PASS/L.AS (licence option accès santé) à 1560 dans la Région (605 L.AS et 955 PASS) avec la recommandation d'ouvrir une PASS à Bourges dès 2023 ;
- En confortant le CHU de Tours pour une coopération efficiente entre les deux établissements ;
- En augmentant le nombre de postes d'internes à 300 dès 2022, puis 350 en 2023, jusqu'à 500, six ans après l'entrée de ce nombre d'étudiants en premier cycle, soit à l'horizon de l'année 2031, l'objectif étant d'accroître le nombre d'internes sur l'ensemble des hôpitaux de Chartres, Bourges, Blois, Dreux, Montargis, Orléans, Châteauroux.

Ces objectifs ambitieux nécessitent de suivre un calendrier resserré, valider les étapes administratives et réglementaires, fournir aux acteurs les moyens d'encadrement et générer une dynamique de coopération entre les universités, les centres hospitaliers et les laboratoires de recherche.

Dans cette perspective, le rapport de l'IGAS et de l'IGESR publie douze recommandations dont celle d'aboutir à la création au sein de l'université d'Orléans d'un département de formation médicale qui préfigure une faculté de plein exercice après la structuration du premier cycle des études de médecine.

Le scénario d'une faculté de plein exercice au sein de l'université d'Orléans ne se construit pas en opposition à la faculté de médecine de Tours. L'IGAS insiste sur la nécessité d'une coopération renforcée entre Orléans et Tours, au bénéfice des deux pôles hospitalo-universitaires. La transformation du CHR d'Orléans en CHU passe par une convention fondatrice avec l'Université de Tours et l'Université d'Orléans.

Parce que l'augmentation des moyens à Orléans ne doit pas signifier une baisse des moyens de la faculté de médecine de Tours, le rapport prévoit une augmentation significative des postes d'hospitalo-universitaires au sein de l'Université de Tours (de 10 à 16 postes supplémentaires). Il invite également à renforcer le soutien au tutorat Santé au bénéfice des étudiants.

## **II – CES DECISIONS ENGAGENT LA RCVL POUR ANTICIPER ET ACCELERER LA MISE EN ŒUVRE DES FORMATIONS UNIVERSITAIRES EN REGION DES 2022 :**

**A/ La région sera au rendez-vous pour soutenir la formation de professionnels de santé à Orléans dès la rentrée 2022 :**

1° En finançant l'accueil des étudiants en médecine dans leurs locaux

**Grâce aux engagements pris lors du précédent Contrat de plan Etat-Région (2015-2020)**, l'Université d'Orléans pourra, dans un premier temps, accueillir dans les nouveaux bâtiments de l'IUT les cours magistraux des étudiants en PASS, jusqu'au transfert de l'UFR Droit Economie Gestion (DEG) sur le site Porte Madeleine (Orléans). Cette organisation temporaire permettra d'accueillir près de 150 étudiants en PASS, tandis que les étudiants des années supérieures pourront suivre leurs cours dans l'aile Sully de l'UFR DEG ou dans un bâtiment de l'IUT qui sera réceptionné en 2023.

A l'horizon 2025, la création d'un pôle d'enseignement supérieur sur le site Porte Madeleine libérera des locaux au sein des bâtiments actuellement occupés par la Faculté Droit Economie Gestion sur le site de la Source, qui sont envisagés pour l'installation de la faculté de médecine. **Ce mouvement est rendu possible par les crédits CPER affectés à l'opération Madeleine (10,4 M€ dont 5,4 M€ de la Région).**

## 2° En favorisant l'émergence d'un pôle santé à La Source

Le déménagement vers le site de Madeleine libèrera suffisamment de place pour envisager l'installation de la faculté de médecine dans les locaux libérés par l'UFR DEG en complément de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) dont l'installation est aussi prévue au sein de ces locaux. A terme il est également envisagé d'établir dans ces mêmes locaux l'école de kinésithérapie, la formation des Pédicures-Podologues, pour l'instant à l'état de projet, celle des psychomotriciens ainsi que, éventuellement, d'autres formations à faible effectif relevant du domaine de la rééducation/réadaptation. Une étude approfondie devra être conduite afin d'évaluer les besoins immobiliers et configurer cette réorganisation.

**Les locaux de l'actuelle UFR DEG abriteront alors un pôle Santé**, avec une capacité d'un peu plus de 1 000 étudiants en médecine (promotion de 200 à 250), 440 en école de kinésithérapie (promotion de 110), en podologie si ce projet devait aboutir, auxquels s'ajouteront quelques dizaines de psychomotriciens. Le total devrait représenter environ 1 600 étudiants en Santé à Orléans à l'horizon de l'année 2029.

Ces opérations sont rendues possibles par les crédits du CPER 2021-2027 qui prévoit en tout près de 19M€ (Etat + Région) pour réaménager les locaux de l'université d'Orléans en vue d'accueillir ce pôle santé, ainsi que l'INSPE.

A terme, les capacités de formation des professionnels de santé seront considérablement renforcées au sein d'une université multisites et au bénéfice de l'attractivité de l'ensemble du territoire régional pour les étudiants.

## 3° En apportant des crédits d'investissement au projet de faculté d'odontologie de Tours

Parce qu'il n'est pas acceptable que la densité de chirurgiens-dentistes soit de 30% inférieure à la moyenne nationale dans notre territoire, **la Région s'est engagée à apporter 3,5M€ au projet de faculté d'odontologie à Tours.**

Inscrits au CPER, ces crédits appuient un projet pédagogique au plus près des bassins de vie afin de renforcer l'attractivité des zones sous-denses pour les futurs chirurgiens-dentistes.

Le déploiement de cette nouvelle formation suppose un maillage territorial suffisant de maîtres de stage appelés « MSUO » (maîtres de stage universitaire pour les odontologistes). Pour les piloter, il est impératif de recruter des chefs de cliniques assistants territoriaux (CCAT), chargés de garantir la qualité des stages et la formation des MSUO. Afin d'atteindre cet objectif, **la Région s'est engagée, sous réserve d'une participation de l'Agence Régionale de Santé, à financer jusqu'à 25% de la rémunération de deux CCA Territoriaux qui interviendront au service des futurs étudiants en odontologie de l'Université de Tours.**

## **B/ La Région répond aux impératifs d'efficacité des formations à distance et des échanges de données**

Les Universités, l'INSA, et les lycées publics et certains lycées privés bénéficient actuellement du réseau télécom fourni par le GIP RECIA, pour des débits qui vont de 4 mégabits/s à 5 gigabits/s. Ce réseau télécom est « acheté » par l'intermédiaire du GIP RECIA sous forme d'un marché de services renouvelé tous les 4 ans.

Les conditions économiques d'accès aux réseaux de communication électroniques à très haut débit ayant considérablement progressé ces dernières années, il a été demandé à RECIA d'examiner les conditions d'évolution de l'actuel marché de services vers un nouveau modèle de location à longue durée de fibres optiques non activées (dites « fibre noire »), qui constitueraient un réseau opéré par RECIA pour le compte de ses bénéficiaires. Le projet consiste donc à créer un réseau régional de boucles optiques permettant de relier un maximum d'établissements en passant notamment par les six chefs-lieux de département.

L'enseignement de la médecine sur l'ensemble du territoire régional bénéficiera ainsi, entre autres, des opportunités multiples de ce réseau « fibre noire » :

- Les débits proposés seront à la fois plus importants et mieux maîtrisés par ses bénéficiaires (entre 10 et 100 gigabits/s) afin d'apporter de meilleures réponses à leurs besoins ;
- Pour les acteurs de l'ESR, le projet est facteur d'attractivité et de compétitivité pour les équipes de recherche et d'enseignement, notamment pour les sites distants. Le projet est également indissociablement lié à celui de Data Center public, essentiel pour la structuration et le rapprochement stratégique entre les deux universités et les autres établissements ;
- La transformation des usages pédagogiques, accélérés par la crise sanitaire, confirme la nécessité à la fois de répondre aux besoins pédagogiques actuels et d'anticiper des débits toujours plus importants, tout en veillant à ne pas freiner, ni bloquer l'innovation ;
- Au-delà des débits, certains enseignements spécialisés ne peuvent difficilement être envisagés que si de faibles temps de latence (rapidité de transmission des données) le permettent en toute sécurité.

**Le coût total de l'opération est estimé à 21 M€. Le projet a été identifié dans le cadre du CPER avec d'ores et déjà un engagement de 3 M€ de l'Etat et de 3 M€ de la Région, qui seront complétés de 10,5 M€ de fonds REACT EU, de 1,5 M€ de crédits FEDER 2021-2027, et par la mobilisation de 3 M€ supplémentaires de la part de la Région, justifiée par les économies générées en fonctionnement (1,2 M€ par an sur 15 ans).**

### III – LA RECHERCHE EST INDISPENSABLE EN COMPLEMENT DE LA POLITIQUE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET AU BENEFICE DE LA SANTE DES HABITANTS DE LA REGION

#### A/ Forces de la Région en matière de recherche en santé.

Notre Région peut se prévaloir de nombreux succès dans divers secteurs de recherche en santé :

- **Vaccins** : Après avoir mis au point en 1975 le premier vaccin contre l'hépatite B, les équipes de recherche ont poursuivi dans le domaine des maladies infectieuses, que ce soit chez l'homme ou l'animal, montrant très précocement l'interdépendance entre santé humaine, santé animale et santé environnementale, désormais comprises dans le concept dit « One health » d'une seule santé. Un Master Erasmus Mundus « Infectious diseases and one health » (IDOH renouvelé en Master IDOH+) a été déployé à Tours.

Le premier vaccin contre la Covid19 100% français et par voie intranasale permettant de réduire les risques de transmission est développé conjointement par l'Université de Tours et la start-up LOVALTECH.

- **Neurologie** : Les équipes tourangelles ont joué un rôle décisif dans la compréhension des mécanismes neurologiques à l'origine de l'autisme et des troubles du développement. Les recherches actuelles incluent aussi les troubles mentaux liés au stress. **Toutes sont menées dans une approche largement transdisciplinaire alliant plusieurs spécialités médicales** (psychiatrie, neurologie, neuroradiologie, génétique radiochimie, pharmacologie, biochimie) et d'autres disciplines issues des sciences humaines et sociales (psychologie, philosophie, linguistique), de la biologie (biologie cellulaire et moléculaire, neurosciences, biochimie, éthologie) et des sciences de la matière et de l'ingénierie (chimie, physique, mathématiques, imagerie médicale, acoustique, informatique).

- **Imagerie** : Ces travaux ont été développés en forte synergie avec les recherches en imagerie (et souvent au sein des mêmes équipes). Les travaux menés à Tours et à Orléans ont débouché sur des développements importants pour améliorer l'échographie. Elles ont aussi permis de visualiser les circuits neuronaux et leurs fonctionnements, renforçant la compréhension d'une part de la dimension biologique des interactions sociales, et d'autre part des interactions aux échelles cellulaires et moléculaires, facilitant de ce fait la mise en place de méthodes diagnostiques, préventives ou thérapeutiques, et ce dans de nombreux domaines d'application. **Là encore, les approches ont été largement transdisciplinaires, impliquant tant des médecins et biologistes que des ingénieurs, informaticiens, chimistes, mathématiciens...**

- **Biomédicaments et thérapies innovantes** : Depuis plus de 10 ans, l'université de Tours et ses partenaires ont également développé les recherches sur les biomédicaments (avec le LabEx Mabimprove) ainsi que les infrastructures nécessaires à ces études, en particulier le Bio3 Institute qui permet recherche et enseignement en bioproduction. Le projet PIA régionalisé BIO-S déployé en collaboration avec Servier rend possibles des recherches depuis le laboratoire sur de très faibles quantités de biomédicaments jusqu'à l'échelle industrielle, dans les conditions réglementaires de la production de médicaments.

**C'est aussi, grâce aux moyens engagés par la Région pour le partenariat public-privé, un site important en termes d'innovation et de transfert de technologie dans le domaine des anticorps thérapeutiques, notamment pour des applications en infectiologie mais aussi en cancérologie, ainsi que dans le domaine des vaccins.**

## **B/ Perspectives de la Région Centre-Val de Loire**

La création d'un CHU à Orléans est une formidable opportunité pour renforcer les capacités de recherche dans la région.

La montée en puissance de ce pôle orléanais de recherche en santé viendra amplifier les perspectives remarquables associées au projet déposé au titre de l'appel « ExcellenceS » du Plan investissement avenir, sous le nom « Recherche et enseignement interdisciplinaire en santé humaine et animale & innovations thérapeutiques en Centre-Val de Loire ».

**Ce projet structurant piloté par l'Université de Tours associe le CNRS, l'INRAE, l'INSERM, l'Université d'Orléans, le CHU de Tours et le HealthTech Network.** Il vise à créer des formations internationales et générer des recherches pluridisciplinaires et innovantes développées pour le bien de l'ensemble de la société. Ce projet est construit en trois axes. Le premier aboutit à la construction au cours du prochain contrat quinquennal d'une offre de recherche et de formation pluridisciplinaire et innovante alignée sur l'excellence en recherche. Le deuxième axe de ce projet visera à conforter une culture commune et accroître la visibilité du pôle aux niveaux régional, national et international. Enfin, le troisième volet prévoit des actions qui tendent à renforcer le lien avec la société, telles que la création d'une boutique des sciences et d'un forum des soignants et soignés pour des recherches participatives, ainsi qu'un cycle de conférences à destination du grand public organisé tous les ans.

## **C/ Les engagements inscrits dans le CPER**

Au titre des avancées majeures soutenues par la Région, l'Université de Tours souhaite mettre en œuvre un projet immobilier structurant : la construction d'un bâtiment de recherche en biologie pour accompagner le transfert progressif de l'hôpital de Tours sur le site Trousseau, regrouper ses principales équipes de recherche et favoriser les interactions avec la recherche clinique, la formation et les soins. **Il sera financé à hauteur de 14 M€ par notre collectivité.**

Par ailleurs, trois grands projets sont soutenus par la Région dans le cadre du volet Recherche de ce même CPER 2021-2027 :

### **- REFERENTANIM (soutien total par la Région : 2,530 M€)**

L'objectif de REFERENT ANIM est de poursuivre l'amélioration continue des infrastructures expérimentales, au CNRS, à l'INRAE et au pôle de Santé Animale de Tours (PSAT), qui constituent l'un des plus grands collectifs européens étudiant les maladies infectieuses impactant la santé de l'homme et de l'animal.

Il permettra plus particulièrement de :

- Développer et sécuriser les expérimentations de niveaux de confinement 2 et 3,
- Maintenir la capacité opérationnelle et le haut niveau technologique des infrastructures pour continuer d'assurer un service de qualité,
- Développer de nouvelles analyses fonctionnelles : génome, phénotypage.

### **- TECHBIOSAN (soutien total par la Région : 2,374 M€)**

Le projet TECHBIOSAN vise à soutenir et renforcer la recherche dans les domaines :

- des biomarqueurs diagnostiques et pronostiques en santé humaine et animale,
- des maladies infectieuses touchant l'homme et l'animal,
- des nouvelles approches thérapeutiques basées notamment sur les biomédicaments.

Il se caractérise par une approche multidisciplinaire (mathématiciens, physiciens, biologistes, pharmaciens, médecins, vétérinaires) de la planification des besoins technologiques afin d'apporter une réponse adéquate aux défis de la médecine et de la santé qui vont se présenter dans les prochaines années.

- **ESTIM (soutien total par la Région : 1,270 M€)**

Dans le domaine de la santé, les réponses à tous les grands défis, que ce soit pour mieux comprendre, pour mieux diagnostiquer ou mieux soigner les maladies, doivent nécessairement intégrer la description et la compréhension du vivant au niveau moléculaire. Le projet ESTIM vise à amplifier les capacités de recherche sur les aspects moléculaires du vivant, grâce à une dynamique interdisciplinaire forte et à une consolidation du parc d'instrumentation.

**AU TOTAL les crédits alloués au titre du CPER contribuant indirectement ou directement à au renforcement de la formation médicale et de la recherche en santé forment une enveloppe de près de 45 M€.**

**IV – PARALLELEMENT A CES MESURES D'AVENIR, IL CONVIENT DE RENFORCER ET ACCELERER LES MESURES EN FAVEUR DES PROFESSIONNELS DE SANTE.**

L'attractivité de notre Région pour les professionnels de médicaux est doublement capitale. D'abord parce que l'accès aux soins est un droit fondamental pour les habitants de notre région, mais aussi parce que l'attractivité globale de notre territoire pour les travailleurs et les entreprises dépend en partie de notre offre de soins, dans un contexte de tensions de recrutement et de relocalisation.

Pour attirer des professionnels de santé et enrayer le départ des internes, la Région a prévu des actions de court-terme qui complètent les actions de long-terme programmées dans le CPER.

**La délibération de l'assemblée plénière adoptée le 25 février 2022 a programmé des actions en cours de déploiement (augmentation du nombre de places de formation d'infirmières diplômées d'Etat, de place de formation d'aides-soignants par apprentissage, de places en formation de masseurs-kinés, plan régional d'attractivité, gratuité des transports pour les étudiants en formations médicales, paramédicales et médico-sociales, etc.). Il convient de prévoir trois ajouts à ce plan :**

**A/ Lancement d'un nouvel appel à projet « Résidence Pro-Santé »**

L'offre d'hébergements pour les étudiants en santé (internes, étudiants en soins infirmiers, aides-soignants ...) lors de leur période de stage obligatoire et pour les jeunes professionnels en début d'exercice ou les médecins remplaçants constitue l'un des facteurs d'attractivité des territoires.

En complément des dispositifs de certains départements qui mettent à disposition des logements meublés et équipés à moindre coût, la Région soutient la création de Résidences pro santé. L'objectif est de créer une vingtaine de résidences pro santé équitablement réparties sur l'ensemble du territoire régional afin d'offrir des logements de qualité, facilement accessibles et offrant des prestations organisées au sein de ces résidences devant permettre l'intégration des étudiants dans le réseau des acteurs de la santé pour favoriser leur installation future sur le territoire.

Six candidatures ont été reçues dans le cadre de de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) clôturé en janvier 2022. A ce stade de l'intention, 4 candidatures ont été sélectionnées à des niveaux d'avancement différents :

- la construction d'une Résidence Pro Santé par la ville d'Amboise ;
- une réflexion partenariale engagée par la commune du Blanc avec les acteurs du territoire (PNR Brenne, CPTS des 1000 étangs, CH de Châteauroux-le-Blanc, IFSI/IFAS, Agence d'attractivité de l'Indre) pour créer une Résidence pro santé.  
La Communauté de communes de Marche Occitane-Val d'Anglin qui a fait part à la Région de son intérêt pour créer une Résidence pro santé sur son territoire a été invitée à participer à la réflexion engagée par la commune du Blanc.
- la création d'un collectif associant la CPTS du Pays de Bourges, la Communauté d'agglomération Bourges+, la ville de Bourges et le Département du Cher pour créer une Résidence Pro Santé ;
- l'intention des Hôpitaux de Chartres de créer des logements sur la commune du Coudray et de créer des logements pour les étudiants en santé sur la commune de Lucé.

D'autres candidatures sont d'ores et déjà pressenties pour le second AMI Résidences Pro Santé sur le site principal du Centre hospitalier de l'Agglomération Montargoise (CHAM) à Amilly et par le Centre hospitalier de Blois.

**Un second AMI sera lancé à l'issue de cette séance plénière, en partenariat avec les Conseils départementaux qui ont accepté de co-financer ces projets, en complément des aides du FEDER et de la Région, et dans le cadre des prochaines Conventions Région-Département.**

### **B/ Expérimenter l'embauche d'infirmières en pratique avancée**

Comme elle s'y est engagée afin d'impulser une dynamique d'attractivité territoriale et de renforcer les coopérations entre professionnels de santé avec le GIP Pro Santé, **la Région lance une expérimentation avec le recrutement de 3 Infirmier(e)s en Pratique Avancée (1 par centre de santé) en vue d'une intégration dans les centres de santé afin d'améliorer et accroître les réponses possibles d'accès aux soins.** L'intégration des IPA au sein des centres de santé favorisera les évolutions dans l'organisation des soins et dans la pratique d'accueil des patients.

### **C/ Enrichir et diversifier les terrains de stages**

**Notre ambition, tant pour la future formation de médecins à Orléans que pour la nouvelle faculté d'odontologie à Tours, est de donner envie aux praticiens en devenir de s'installer dans notre région. Cet objectif ne peut être atteint sans une mobilisation pour les accueillir au plus près des besoins, dans tous les centres hospitaliers de la région et auprès des praticiens dans les bassins de vie.**

La Région Centre Val de Loire s'est engagée dans une démarche de coopération avec les services de l'Etat, l'ARS, l'Université, et les collectivités pour l'universitarisation du territoire. Un travail de recensement est en cours pour permettre de répondre à l'objectif d'au moins la création d'une maison de santé pluridisciplinaire universitaire par département.

En complément de cette démarche pour accueillir les jeunes apprenants dans les zones particulièrement touchées, **le GIP Pro Santé Centre Val de Loire vient d'engager ses médecins salariés dans des sessions de formations pour devenir maîtres de stage universitaire**. Trois premiers médecins salariés du GIP ont participé à une session de formation en mars 2022. Deux autres sont inscrits à la prochaine session de formation de juin 2022. Ainsi, cinq centres de santé régionaux seront dotés d'un maître de stage universitaire pour l'accueil de stagiaires cette année.

## **V - PROPOSITIONS DU PRESIDENT :**

**Je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

**La session plénière, réunie le 12 mai 2021**

### **DECIDE**

- d'autoriser le Président de la RCVL à poursuivre son travail prospectif avec l'Université d'Orléans et d'affecter les moyens inscrits au CPER pour l'accueil à La Source d'une formation médicale et la création d'un pôle santé, en complément des travaux nécessaires pour l'accueil de l'INSPé ;
- de soutenir le déploiement de la formation d'odontologie dans tous les territoires de stage de la région, et de financer deux postes de CCA Territoriaux pour garantir la qualité des stages et la formation des MSUO ;
- de poursuivre la création d'un réseau « fibre noire » piloté par le GIP Récia, au bénéfice de l'enseignement à distance des formations médicales ;
- afin d'anticiper l'accueil d'étudiants en santé dans l'ensemble du territoire régional, de lancer un second appel à manifestation d'intérêt pour la création de résidences Pro-santé et d'inscrire leur financement dans les conventions Région / Département ;
- d'autoriser le Président du GIP Pro Santé à expérimenter une nouvelle organisation des soins au sein des centres de santé par le recrutement de trois IPA ;
- d'engager un programme de formation des médecins salariés par le GIP Pro Santé afin d'augmenter et diversifier les terrains de stages en Région.

**François BONNEAU**



L'Europe c'est ici.  
L'Europe c'est maintenant.



# Appel à manifestation d'intérêt

## Création de Résidences Pro Santé

*Mobilisation et engagement  
pour une région 100% santé*

## OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

La Région Centre-Val de Loire souhaite encourager le déploiement d'une gamme d'hébergements destinés aux étudiants des filières santé et aux professionnels exerçant temporairement sur son territoire.

Labellisé « résidences Pro Santé », ce dispositif vise l'ensemble du territoire régional et plus particulièrement les villes moyennes ainsi que les zones rurales et peu denses du Centre Val-de-Loire où l'absence de possibilité d'hébergement décourage souvent les stagiaires, médecins et autres professions médicales et paramédicales.

Ce dispositif s'inscrit dans une politique de la Région engagée depuis plusieurs années dans une démarche ambitieuse et sans cesse renouvelée visant à améliorer l'accès aux soins, exprimée notamment en novembre 2019 par une Plateforme de mobilisation et d'engagement pour « une région 100 % santé ».

**Ainsi, l'objectif des Résidences Pro Santé est de répondre aux besoins d'hébergement des publics lors de leurs déplacements temporaires (stages, remplacements) et de faciliter le fonctionnement des structures hospitalières et des établissements de soins existants mais aussi de renforcer l'attractivité de tout le territoire auprès des étudiants et des professionnels de santé afin d'encourager l'installation de futurs médecins et autres professionnels de santé.**

Leur développement s'inscrit dans les objectifs et valeurs exposés par la *Charte d'accueil des étudiants en santé sur tous les territoires*, élaborée par Régions de France et l'AMF avec un grand nombre d'organisations représentatives des professionnels de santé en formation.

Le dispositif doit contribuer à la qualité pédagogique des stages et qu'ils puissent se dérouler sur l'ensemble des territoires et au sein du plus grand nombre de structures et de territoires.

Fin 2020-début 2021, un travail d'étude et de concertation a été mené auprès des structures hospitalières, CPTS, fédérations régionales des MPS, composantes concernées au sein de l'Université de Tours et des autres établissements de formation sanitaire, ainsi qu'auprès des étudiants eux-mêmes, que ce soit par des échanges avec les présidents d'association ou dans le cadre d'enquêtes ou de groupes de discussions. Leurs perceptions, suggestions, attentes et contraintes ont été prises en compte dans la définition des résidences Pro Santé et les préconisations détaillées annexées à cet appel à manifestation d'intérêt.

A partir de ces éléments, la Région Centre Val de Loire souhaite impulser et accompagner les projets d'implantation de résidences Pro Santé sur l'ensemble du territoire régional et propose aux acteurs locaux et départementaux de manifester leur intérêt par la présentation des projets dont elle soutiendra la réalisation par une aide à l'investissement.

## 1. DÉFINITION DES RESIDENCES PRO SANTE

Les résidences Pro Santé correspondent à des hébergements collectifs ouverts à la location de courte ou moyenne durée, dédiés principalement aux professionnels de santé en formation ou en tout début d'exercice, disposant de logements individuels ou en colocation, ainsi que d'espaces communs permettant le développement d'une vie sociale et d'échanges entre résidents.

Prévues pour héberger des étudiants de toutes formations de santé, dans le cadre de leurs stages, internat, ou toute autre forme d'immersion en milieu professionnel, elles présentent des capacités d'accueil variables et offrent un hébergement temporaire, allant de quelques nuitées jusqu'à 6 mois voire une année entière.

Quelles que soient leur capacité d'accueil et les durées d'occupation, elles offriront une qualité de vie et un environnement bienveillant, source de bien-être et encourageant l'intérêt, voire l'attachement, au territoire et la création de liens sociaux, affectifs ou amicaux.

Ces résidences ont vocation à stimuler les pratiques pluridisciplinaires en favorisant les rencontres entre étudiants engagés dans différentes filières de santé et avec des professionnels installés sur le territoire, pratiquant en établissement ou en ambulatoire.

A ce titre, outre un accès au logement facilité, les Résidences Pro Santé proposeront un minimum d'espaces mutualisés et de qualité, propres à stimuler une interaction entre résidents ainsi qu'une animation spécifique avec les habitants acteurs du territoire, en particulier les médecins et soignants locaux.

## 2. CRITERES D'ELIGIBILITE

### 2.1. Publics cibles des résidences

L'accueil pluridisciplinaire des résidences est pressenti comme un atout à l'intégration des étudiants et professionnels de santé dans un collectif et dans la vie locale, à leur bien-être dans leurs études et l'exercice de leur profession et à l'émergence d'une envie de s'implanter sur le territoire à terme.

Cette pluridisciplinarité est donc à encourager dans les résidences. Les publics accueillis seront :

- des internes en médecine générale ou de spécialité et faisant fonction d'internes,
- tous étudiants stagiaires des filières médicales et paramédicales : sages-femmes, externes (étudiants en DFASM), infirmières ou infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale, psychomotriciens, etc.,
- ces mêmes étudiants lors de leur service sanitaire,
- des médecins en remplacement,
- des médecins en tout début d'exercice, français et étrangers,
- tous professionnels médicaux et paramédicaux de passage.

C'est pourquoi la variété des publics accueillis figure parmi les critères de sélection figurant au point 6.

### 2.2. Fonctionnement des résidences

Les projets devront présenter les modalités prévues pour le fonctionnement des résidences :

- accueil, gestion des entrées et sorties,
- quittancement des redevances, dont les montants devront respecter le livret de préconisations et être calculées de manière équitable entre résidents (selon le statut, la durée du séjour, le tiers payeur, les indemnités reçues, etc.),
- nettoyage des parties communes et petit entretien,
- appui à l'animation et à la création d'échanges entre résidents et non-résidents. Ce dernier aspect du fonctionnement est particulièrement important, pour assurer à la fois une convivialité (pas toujours spontanée) et une ouverture au territoire et à ses habitants, avec des objectifs pédagogiques, professionnels et d'intégration dans le territoire.

### 2.3 Typologie et prestations des résidences

Les projets présentés en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt concerneront a minima un hébergement de qualité des étudiants et professionnels de santé.

Au-delà du simple hébergement, ils devront inclure des services et des prestations facilitant l'objectif affiché d'intégration des étudiants dans un collectif et dans le territoire et de constitution d'un réseau local entre les acteurs présents et futurs de la santé.

Préconisations opérationnelles, quelle que soit la capacité d'accueil :

- Localisation des logements soit en centre-ville soit à proximité d'une structure hospitalière (CH, EHPAD, RSS, etc.) ou d'une maison de santé pluriprofessionnelle.
- Les logements seront de préférence des studios meublés et équipés incluant lit, coin bureau, sanitaires et kitchenette ; s'il ne s'agit pas de studios mais de chambres non équipées de kitchenette, la structure devra proposer des chambres individuelles, des sanitaires (individuels dans l'idéal, ou à raison de 1 sanitaire pour 2 chambres), et une cuisine partagée.
- Logements entièrement meublés et équipés, accessibles PMR.
- Un réseau internet dans les parties privatives et communes pour une utilisation professionnelle efficace.
- Selon la taille de la structure, a minima un lave-linge et un sèche-linge, voire une buanderie.
- Existence d'au moins un espace commun pour favoriser la convivialité, le coworking, l'organisation d'animations.
- Stationnement de véhicules correspondant au nombre d'étudiants accueillis.
- Des conditions d'accès facilitées : pas de bail, simple contrat d'hébergement et caution.
- Un montant de redevance toutes charges comprises n'excédant pas pour les étudiants 150 € par mois, 50 € par semaine et 15 € par nuitée.

Préconisations en termes d'animation, quelle que soit la capacité d'accueil :

- Organisation d'événements : pots d'accueil, soirées, rencontre de professionnels, présentation de la ville, des lieux de loisirs, invitation à des événements locaux, tarifs préférentiels à des sorties culturelles, création d'un blog de la résidence ou d'une page Facebook / Instagram, etc.
- Mise à disposition de moyens d'animation dédiés à l'accueil, à la conciergerie et à l'animation de la résidence (représentant a minima 0,5 ETP pour les structures de plus de 10 logements)

### 3. PROJETS SUBVENTIONNABLES

➤ **Nature des projets**

Seront soutenus les projets d'hébergement collectif pouvant accueillir au minimum 4 locataires, sélectionnés pour leur adéquation avec les objectifs du concept, et le respect des attendus décrits au paragraphe 2.3.

Cette structure devra être dédiée durablement à cette fonction.

Le projet reflètera la dynamique territoriale et l'organisation collaborative du projet en rassemblant et fédérant (pour sa définition, sa mise en œuvre, son animation...) les acteurs concernés du territoire : CH, communes, EPCI, associations, etc.

➤ **Dépenses éligibles**

Sont éligibles les dépenses liées à la création de la Résidences Pro Santé :

- Etudes de programmation et de maîtrise d'œuvre
- Acquisition, travaux de construction, d'extension ou de réhabilitation
- Aménagements extérieurs (dont espaces extérieurs de convivialité et stationnements destinés aux locataires)

Sont inéligibles les dépenses de personnel, les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement.

En cas de cofinancement FEDER, les projets et dépenses doivent être éligibles conformément au programme opérationnel Centre-Val-de-Loire 2021-2027, au document de mise en œuvre (DOMO) et à la réglementation européenne et nationale sur les fonds structurels européens.

➤ **Conditionnalités**

- En cas de réhabilitation, atteinte de l'étiquette énergétique B après travaux ou, à défaut étiquette C après travaux conjuguée à un gain de 100 kWh/m<sup>2</sup>/an<sup>1</sup> ;
- Les projets dont le coût des travaux est supérieur à 500 000 € HT devront intégrer a minima 5% des heures travaillées en insertion.<sup>2</sup>

### 4. BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE

Cet appel à manifestations d'Intérêt s'adresse aux porteurs de projets suivants :

Personnes morales de droit public ou parapublic, ou privé à but non lucratif : collectivités territoriales, centres hospitaliers (CH), sociétés d'économie mixte, communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), associations de médecins, ou autres associations, etc.

<sup>1</sup> Ces modalités sont susceptibles d'être ajustées en fonction de l'évolution de la réglementation thermique

<sup>2</sup> Ces modalités sont susceptibles d'être ajustées en fonction de l'évolution de la réglementation thermique

Les personnes physiques ne peuvent prétendre à une subvention au titre de cet AMI.

En cas de cofinancement FEDER, les porteurs de projet doivent être éligibles au programme opérationnel régional Centre-Val-de-Loire 2021-2027.

## 5. NATURE ET MONTANT DE L'AIDE

La Région et/ou le FEDER (sous réserve de validation du programme opérationnel régional Centre Val de Loire 2021-2027) apportera une aide à l'investissement aux projets qui respecteront les préconisations décrites ci-dessus.

Modalités financières :

- Pour les logements : Subvention au taux maximum de 40% d'une dépense plafonnée à 50 000 €<sup>3</sup> par logement (soit une subvention maximum de 20 000 € par logement) – dans la limite de 30 logements financés
- Pour les espaces collectifs : Subvention au taux maximum de 50% d'une dépense plafonnée à 200 000 €<sup>4</sup> (soit une subvention maximum de 100 000 €).

L'enveloppe prévisionnelle européenne de cet AMI, est de 1,5 million d'euros, sous réserve de l'adoption du Programme opérationnel (FEDER FSE+) 2021/2027, ainsi que de la disponibilité budgétaire des crédits.

## 6. MÉTHODE ET CRITERES DE VALIDATION D'UNE CANDIDATURE

### 6.1 : Capacité financière

Les porteurs de projet doivent disposer de sources de financement stables et suffisantes pour maintenir leur activité pendant toute la période d'exécution de l'action ou l'exercice subventionné et pour participer à son financement.

### 6.2 : Critères de validation d'une candidature

La réception du dossier n'entraîne pas automatiquement l'attribution d'une aide.

Chaque dossier sera examiné par une commission ad hoc qui pourra demander des informations supplémentaires et une sélection de dossiers pourra faire l'objet d'une présentation devant cette commission.

La commission sera particulièrement attentive aux points suivants :

- Le lieu d'implantation : la sélection des projets s'appuiera sur un maillage territorial reflétant les besoins ; sauf exception, ils sont estimés à un projet par bassin de vie ;
- La pluridisciplinarité des résidents accueillis ;
- Les prestations à destination des usages collectifs ;
- L'animation de la résidence et les efforts d'intégration dans le réseau local ;
- Le montage partenarial du projet ainsi que la qualité et la complémentarité du partenariat ;
- La fiabilité de l'organisation proposée ainsi que la robustesse du plan de financement, tant en ce qui concerne l'investissement que l'exploitation.

La commission pourra solliciter, autant que de besoin, l'avis d'experts de structures telles que : associations d'étudiants en médecine, ARS, Faculté de médecine, représentation des écoles de formations paramédicales, représentation des centres hospitaliers, fédération des MPS, etc.

Les projets validés comme s'inscrivant dans le concept de résidences Pro santé Centre Val de Loire seront invités à poursuivre leur réflexion et à déposer un dossier complet de demande de subvention.

La validation du projet ne garantit donc pas de facto l'octroi de la subvention FEDER.

En cas de cofinancement FEDER, les dossiers seront présentés en Comité régional de programmation une fois leur instruction achevée. Les opérations retenues seront programmées en fonction du calendrier prévisionnel des Comités de programmation des fonds européens en Région Centre-Val-de-Loire 2021-2027.

## 7. MÉTHODE ET CRITERES DE VALIDATION D'UNE CANDIDATURE

### 7.1 Exclusion de la participation

Sont exclus de la participation au présent AMI, les candidats :

- qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;

<sup>3</sup> HT ou TTC selon le régime de récupération de la TVA par le maître d'ouvrage

<sup>4</sup> HT ou TTC selon le régime de récupération de la TVA par le maître d'ouvrage

- qui n'ont pas respecté leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays de l'ordonnateur compétent ou encore celles du pays où la convention de subvention doit être exécutée.

## 7.2 Exclusion de l'attribution

Les candidats ne pourront recevoir aucun financement si, au moment de la procédure d'octroi des subventions :

- ils se trouvent en situation de conflit d'intérêts ;
- ils se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés, en application des conditions de participation à la procédure d'octroi de subventions, ou n'ont pas fourni ces renseignements ;
- ils se trouvent dans l'un des cas d'exclusion visés à la section plus haut.

Les critères d'exclusion seront évalués sur la base du dossier de demande FEDER saisi sur le portail des aides en ligne.

## 8. PUBLICATION ET DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERET

L'AMI sera publié sur le site internet du Conseil régional ([Region Centre-Val de Loire](http://region-centre-val-de-loire.fr)) et sur le site internet des fonds européens en région Centre-Val de Loire (<http://europecentre-valdeloire.eu>) une fois que le programme opérationnel régional (FEDER, FSE+) sera adopté par la Commission européenne et le Comité de suivi des programmes européens.

Toute réponse à cet appel à manifestations d'intérêt doit faire l'objet d'un dossier d'intention qui comprendra à minima :

- le nom du porteur de projet ;
- une lettre de motivation ;
- la liste des partenaires : identification et rôle ;
- une description du projet (appuyant notamment l'effet incitatif de l'action, tel que défini ci-dessus) ;
- l'état d'avancement de la réflexion (étude préalable des besoins, maîtrise d'œuvre ...) ;
- la localisation du projet ;
- un projet immobilier le cas échéant ;
- les modalités envisagées pour la gestion et le fonctionnement de la résidence ;
- le montant du financement public estimé nécessaire à la réalisation du projet ;
- le plan de financement prévisionnel pour l'investissement
- un budget prévisionnel de fonctionnement sur 3 ans
- le calendrier prévisionnel de l'opération (dates indicatives de début et de fin des réalisations).

Les manifestations d'intérêt retenues comme pertinentes devront faire l'objet d'une demande d'aide et des pièces complémentaires seront demandées dans le cadre de l'instruction du dossier.

En cas de cofinancement FEDER, une demande d'aide européenne complète devra être déposée auprès de la Région Centre-Val-de-Loire, en tant qu'autorité de gestion du programme opérationnel régional (FEDER, FSE+) 2021-2027, sur le portail des aides « Nos aides en lignes » à l'adresse suivante : <https://nosaidesenligne.regioncentre-valdeloire.fr>.

Les projets ne devront pas être achevés avant la date de dépôt de la demande d'aide européenne.

## 9. DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures sont à déposer, au plus tard le 15 octobre 2022 auprès de :

Direction de l'Aménagement du Territoire  
Conseil régional Centre Val de Loire  
9 rue Saint Pierre Lentin  
45041 ORLEANS CEDEX 1

Par courrier ou par courriel auprès de :  
[vatthana.leblanc@centrevaldeloire.fr](mailto:vathana.leblanc@centrevaldeloire.fr)

Contacts :  
Nathalie VARENNE  
[nathalie.varenne@centrevaldeloire.fr](mailto:nathalie.varenne@centrevaldeloire.fr)

Pour toute demande d'information portant sur la demande de subvention FEDER, au titre du programme (FEDER/FSE+) 2021-2027, veuillez-vous adresser à la Région Centre-Val de Loire :  
Maria MARQUES, [maria.marques@centrevaldeloire.fr](mailto:maria.marques@centrevaldeloire.fr)  
Tel. 02.38.70.31.36